

5.1.3. L'origine des financements et les contributions des différents financeurs

ORIGINE ET MODE DE FINANCEMENT

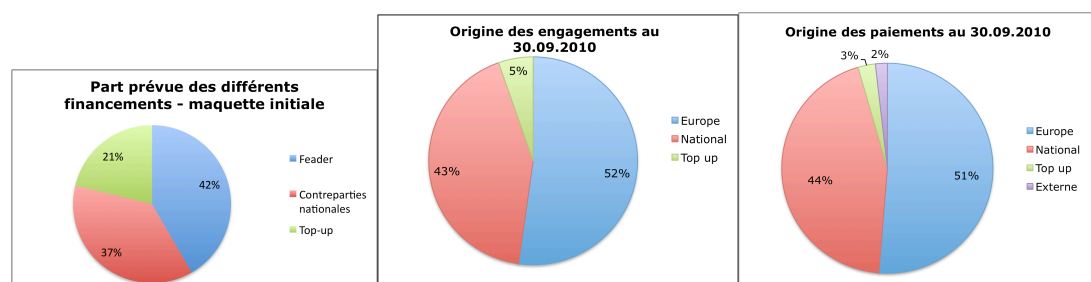
À la différence du PDRN, on peut voir au sein du PDRH une proportion significative de financement « en dehors » du circuit historique des aides cofinancées et gérées par l'agence de paiement nationale. Cette évolution vers des financements de type « top-up », s'explique à la fois par la volonté de mieux identifier l'ensemble des fonds publics en faveur du développement rural et par l'intérêt pour les collectivités territoriales de « profiter » du cadre PDRH pour simplifier la notification de leurs aides. Le financement en « top-up » se

défini en effet comme un financement national (Etat et/ou hors Etat) qui a la particularité de ne pas correspondre à une contrepartie européenne. Son utilisation peut dépendre du volume financier FEADER ou résulter d'un choix régional.

Par ailleurs, le financement « **dissocié** » est un financement national avec ou sans contrepartie FEADER, dont la partie relevant des collectivités n'est pas payée par l'ASP.

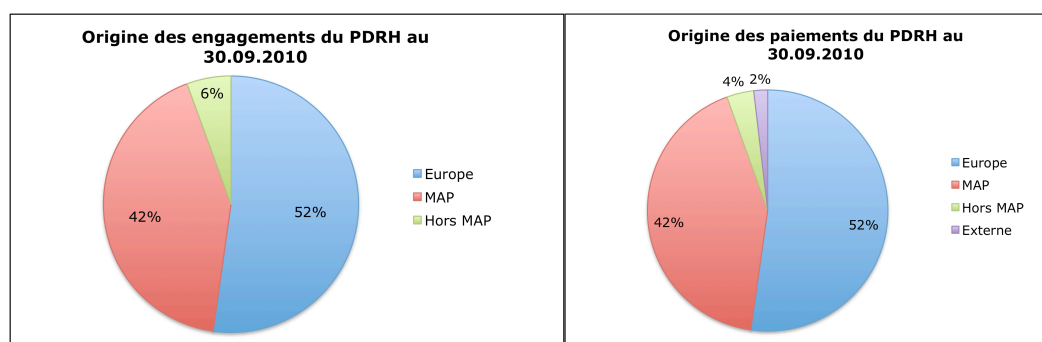
Ces deux éléments — top up et paiement dissocié — dont l'importance est variable selon les choix régionaux, posent des problèmes d'identification et de suivi de l'ensemble des financements apportés par les collectivités. Les données financières dont on dispose via l'ASP sont donc biaisées par la connaissance très partielle de certains de ces financements, qui concernent le plus souvent les mesures des volets régionaux fortement déléguées aux régions et/ou aux départements (axes 1, 3 et 4).

Les graphiques ci-dessous comparent la nature des financements prévue dans la maquette initiale à la structure des financements engagés et payés fin septembre 2010. On y constate une forte régression de la part du top-up entre la vision de la maquette (21% prévus en 2007) et la proportion retracée dans les engagements (5%), puis dans les paiements (3%). La part (1) du système de suivi et (2) de l'évolution effective de la structure des dépenses (la PHAE était largement prévue en top up dans la maquette initiale, puis a été ensuite cofinancée), est difficile à interpréter dans ces résultats mais il est certain que l'effet du suivi est significatif. En effet, les engagements en top-up faisant l'objet de paiement dissocié ne sont pas suivis au niveau de l'ASP, mais uniquement par les financeurs qui engagent leurs crédits (Conseils régionaux, Agences...).



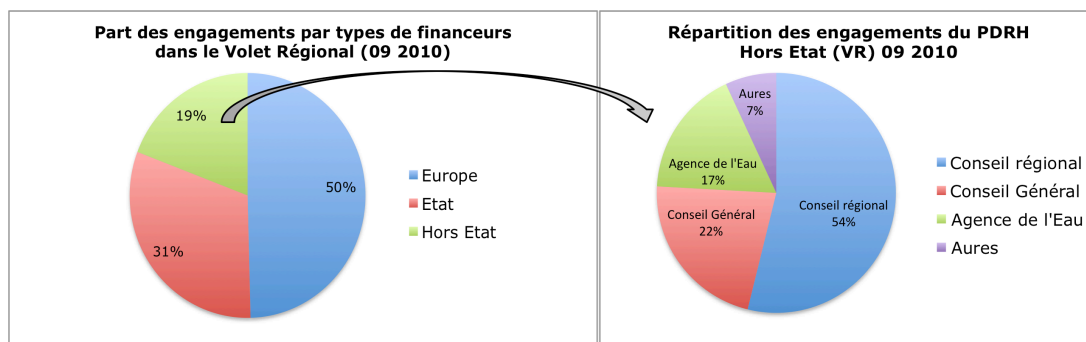
ORIGINE DES FINANCEMENTS - MAAP /HORS MAAP

Le volume financier du socle national étant bien supérieur à celui du volet régional, la contribution des collectivités et des organismes publics autres que le MAAP est difficile à observer à l'échelle du PDRH dans son ensemble. Il paraît donc nécessaire d'explicitier l'origine des financements aux deux échelles (ensemble du programme et volet régional).



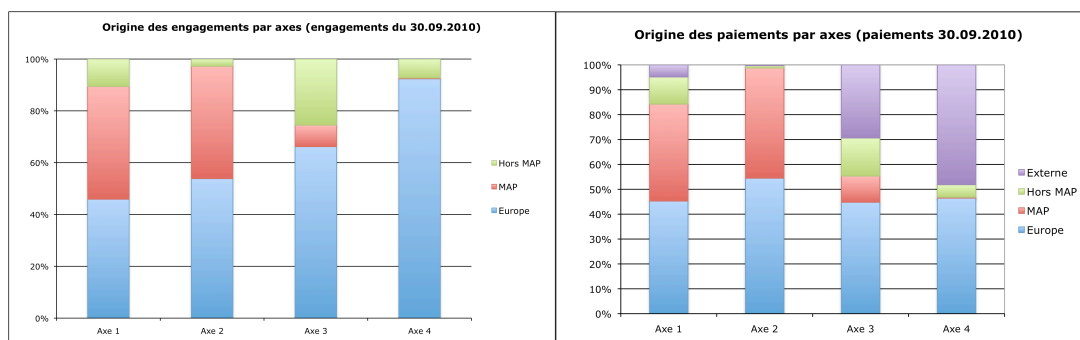
Vu dans leur ensemble (SN et VR), l'état à mi-parcours des financements MAAP et hors MAAP est proportionnellement identique entre les engagements et les paiements. Ceci peut s'expliquer par le système des cofinancements qui prédomine sur les autres modes de financements.

L'équilibre précédent est fortement modifié lorsqu'on observe le seul volet régional. Le financement des engagements Etat (31% du total) prime toujours sur le financement hors Etat (19% du total) mais dans une moindre mesure. Sur les 19% des engagements hors Etat, plus de la moitié sont des financements des Conseils Régionaux et moins d'un quart de ces engagements émane des Conseils Généraux. Le reste se partage entre les Agences de l'Eau et d'autres financements d'acteurs publics issus de la décentralisation.



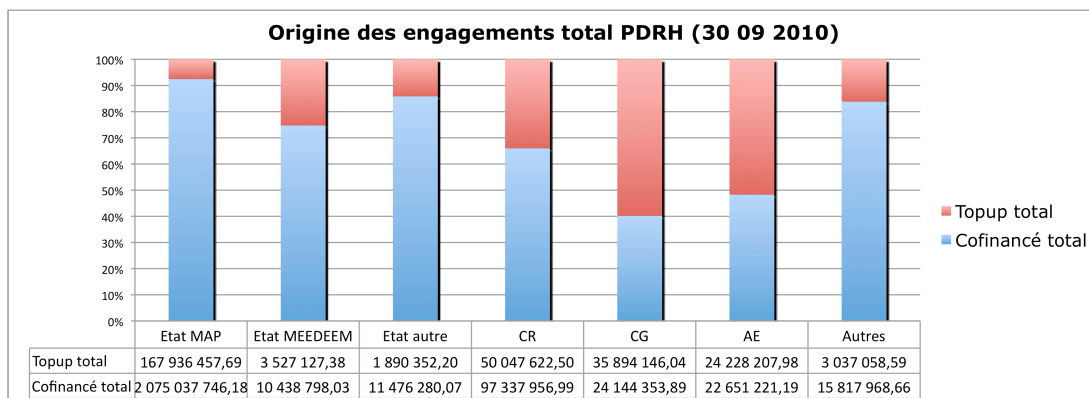
REPARTITIONS PAR FINANCEURS ET PAR AXES

L'examen du financement par axes laisse apparaître des différences significatives selon que l'on observe les engagements ou les paiements. Si on regarde les engagements, on constate une forte proportion de crédits européens sur les axes 3 et 4. Il est à rappeler que les financements externes ne sont pas comptabilisés dans les engagements. En regardant les paiements, on voit apparaître une forte proportion de financement externe sur les axes 3 et 4. Cette différence est symptomatique de la forte sensibilité des axes 3 et 4 aux problèmes de suivi, puisque ces axes concentrent la plus forte proportion de financements externes. Par ailleurs, les diagrammes ci-dessous renseignent aussi sur le poids du MAAP dans le financement des axes 1 et 2 par rapport aux autres axes qui relèvent plus de l'échelle infra nationale.

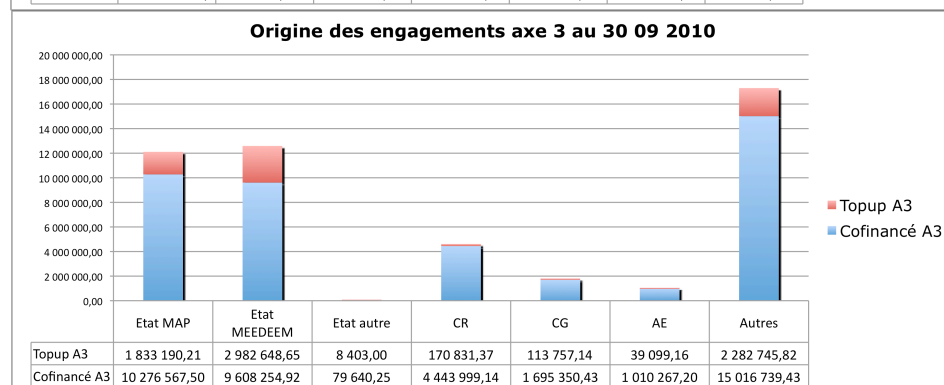
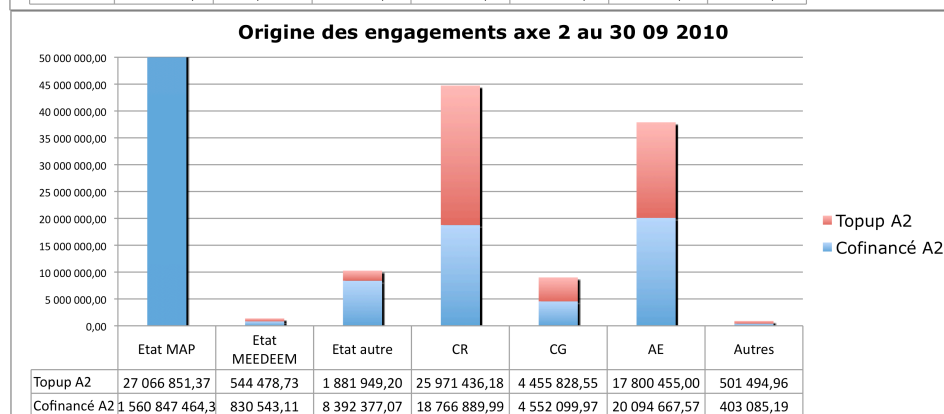
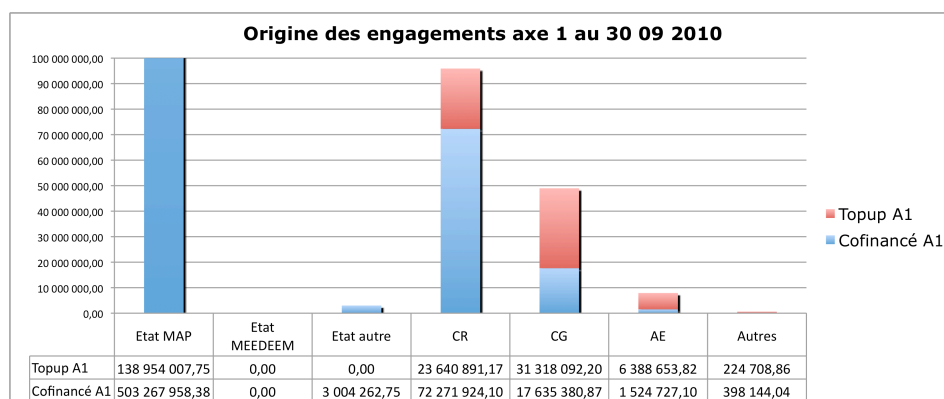


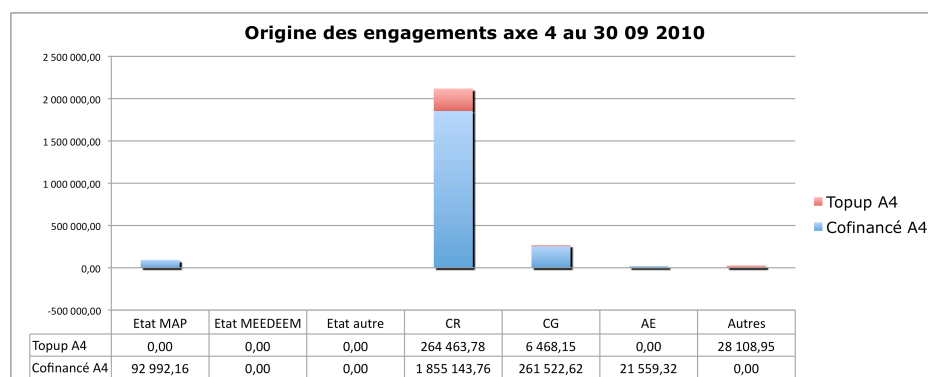
NATURE DES COFINANCEMENTS PAR AXES

Une analyse plus fine des cofinancements par financeurs permet de constater une proportion de top-up nettement plus importante pour les collectivités et Agences de l'Eau par rapport à celle de l'Etat, et plus importante également au sein de l'Etat pour les Ministères autres que le MAAP. Ce constat reflète les modalités de répartition des crédits européens, saisis en premier par les financeurs nationaux, puis dans un second temps seulement par les acteurs régionaux ou locaux.



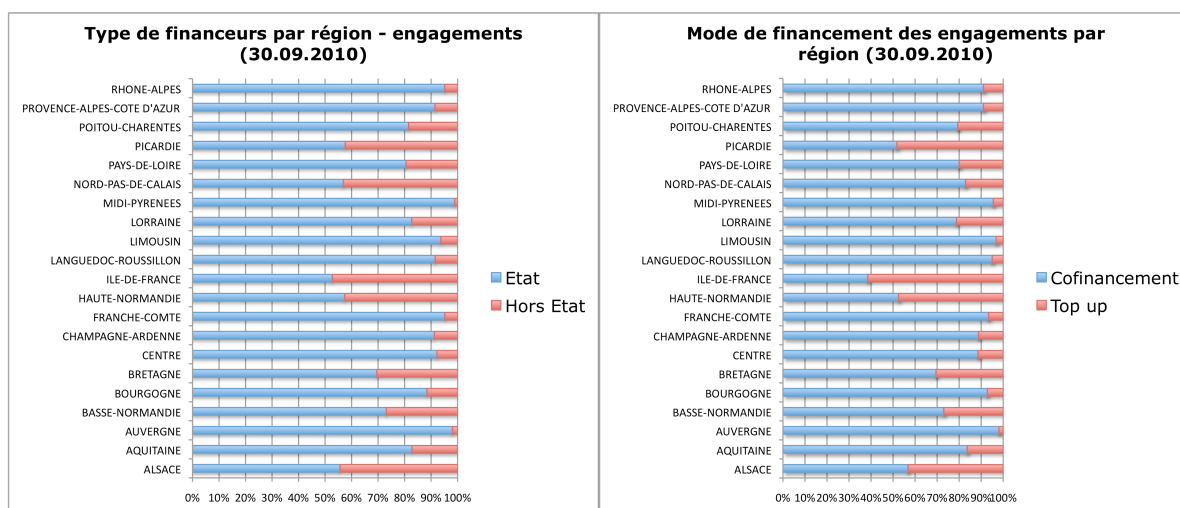
Une analyse des cofinancements par financeurs et par axes montre une forte participation du cofinancement MAAP tous axes confondus. Toutefois, au niveau infra national, il se dessine des spécificités « axes » et non « acteurs » dans la nature de leur participation. Les collectivités locales s'ouvrent plus au cofinancement s'agissant des axes 1 et 3 que de l'axe 2. Ce dernier, possède une proportion plus importante de top up au sein des autres financeurs.



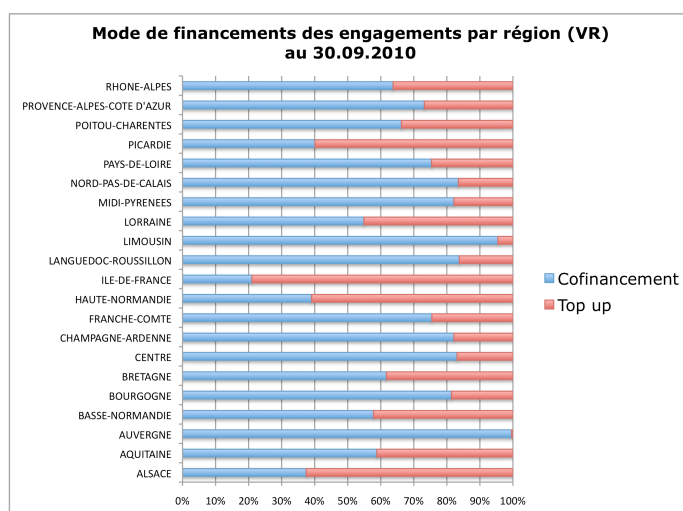


NATURE DES COFINANCEMENTS PAR REGIONS

L'analyse des cofinancements par région montre des situations très disparates. Les régions qui financent le plus en top-up comme l'Ile-de-France, la Picardie, la Haute Normandie et l'Alsace sont celles qui ont reçu le moins de financements FEADER³¹. En parallèle, les régions qui ont reçu le plus de financements FEADER comme la région Midi-Pyrénées et l'Auvergne sont celles qui possèdent une faible part de top-up.



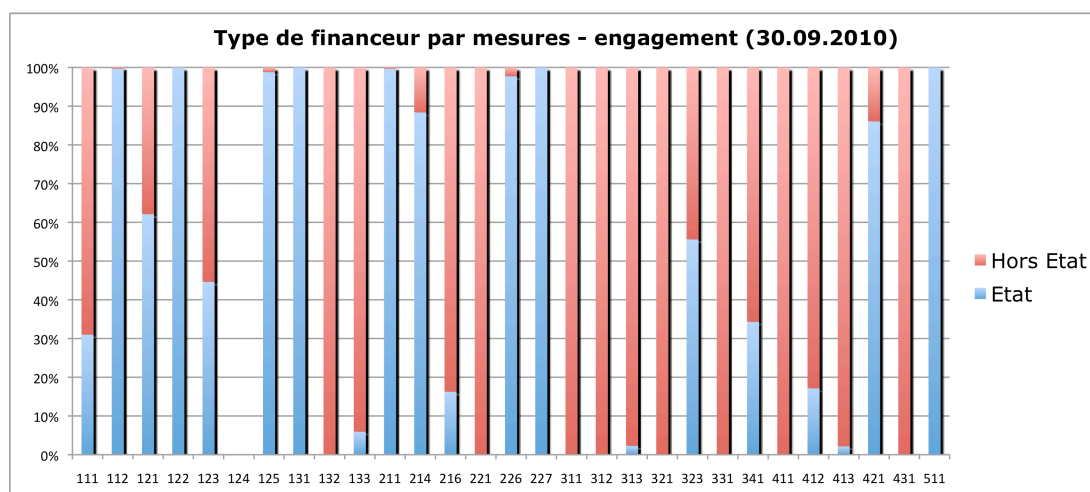
³¹ Ce montant relativement limité de FEADER a néanmoins pu avoir un certain effet de levier sur les autres financements dans certaines de ces régions (Ile de France).



NATURE DES COFINANCEMENTS PAR MESURES

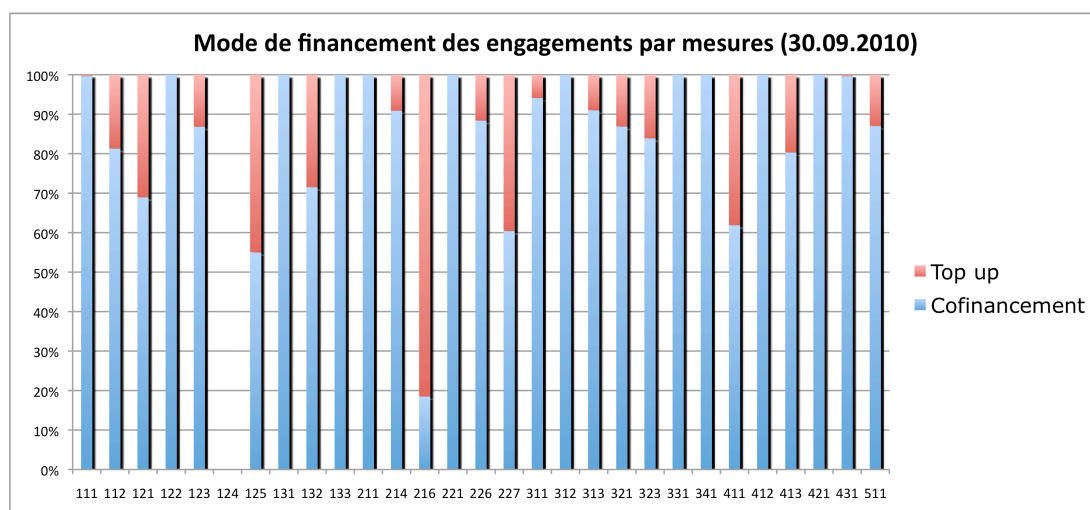
Comme explicité plus haut, le concours financier de l'Etat dans les axes 1 et 2 est proportionnellement plus élevé que la participation des financeurs hors Etat. Cette situation est inversée lorsqu'il s'agit de l'axe 3 et de l'axe 4.

Au niveau de la mesure, on constate généralement une répartition des engagements Etat et hors Etat en fonction de l'appartenance de la mesure au socle national ou au volet régional. De fait, les mesures du socle national bénéficient majoritairement, voire exclusivement d'un financement de l'Etat alors que celles appartenant au volet régional bénéficient d'un fort concours financier hors Etat sans pour autant qu'il soit majoritaire. En effet, ces mesures sont la 121 (modernisation des exploitations agricoles), 123 (accroissement de la valeur ajoutée des produits), 323 (gestion du patrimoine rural), 341 (stratégie locale de développement) et la 111 (formation et information). Des exceptions sont à souligner concernant la mesure 227 (aide aux investissements non productifs) qui présente un concours exclusif de l'Etat tout en appartenant au volet régional. Enfin, l'engagement de l'Etat reste très élevé par rapport au financement hors Etat sur des mesures qui présentent la particularité de faire à la fois partie du socle national et du volet régional : les mesures 125 (infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des secteurs agricole et forestier), 214 (MAE) et 226 (reconstitution du potentiel forestier).



On peut constater que les mesures qui appartiennent majoritairement au volet régional sont celles qui bénéficient le plus du financement en top up. Les mesures qui possèdent un taux d'engagement de top up de plus de 30% sont les mesures 216 (aide aux investissements non productifs agricoles), 125 (infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des secteurs

agricole et forestier), 227 (aide aux investissements non productifs forestiers) et 121 (modernisation des exploitations agricoles).



En synthèse :

Le constat d'une concentration progressive du PDRH vers son cœur historique (socle national et mesures de masse), dressé à la lumière des évolutions de maquettes, se confirme lorsque l'on compare ces dernières aux engagements, puis aux paiements du programme. Il s'accompagne d'une proportion moindre des financements « alternatifs » de type top-up par rapport aux projections initiales. Il se traduit enfin par une image déformée de l'état d'avancement des mesures les plus innovantes notamment au sein des axes 3 et 4, faute d'un système de suivi permettant de véritablement observer les réalisations externes ou en top-up pur, et calé lui aussi par rapport à l'observation des mesures « historiques ».

5.2. Réalisations physiques

Cette partie vise à dresser un bilan des réalisations physiques du programme. Elle s'intéresse tout d'abord aux indicateurs de réalisations et de résultats existants, avant d'analyser la géographie des réalisations des différents dispositifs, et d'en caractériser les bénéficiaires, en proposant une série de facteurs explicatifs de ces réalisations. Elle s'attache enfin à dresser des analyses des réalisations par rapport aux principales cibles du programme et par type de modalités d'intervention.

L'analyse des réalisations physiques est basée sur les rapports annuels d'exécution de l'autorité de gestion ainsi que sur l'analyse des données de l'ODR (Observatoire des programmes communautaires de développement rural). La plupart des analyses concernent le nombre de bénéficiaires engagés ainsi que leur répartition géographique. On observe une très grande différence entre les engagements et les paiements, ces derniers restant relativement faibles courant 2010. Il semble donc à ce stade plus « représentatif » de l'avancée du programme de s'appuyer sur les engagements.

Les données de l'ODR sont issues du logiciel OSIRIS et transmises à l'INRA par l'ASP. Elles sont à interpréter avec précaution et peuvent être incomplètes, notamment pour les dispositifs dont la contrepartie nationale est payée « en dissocié » (aide versée par le financeur sans passer par l'ASP) ainsi que pour les dispositifs en « top-up dissocié » (pour lesquels les informations ne remontent pas toujours à l'ASP)³².

³² Cf. partie précédente.

Dans une optique évaluative, au-delà des ordres de grandeur absolus, il semble intéressant d'estimer la portée relative du dispositif par rapport à des populations cibles potentielles. Ce rapprochement est cependant difficile tant pour les dispositifs agricoles, le dernier recensement agricole datant de 2000, que pour les dispositifs non-agricoles, destinés à un public plus divers (forestiers, entreprises IAA, ...) et faisant l'objet de moins de données statistiques. Ce manque de références a été comblé en partie, en rapprochant autant que possible les réalisations de l'actuel programme avec celles du PDRN.

5.2.1. Analyse des indicateurs de réalisations et de résultats suivis par l'autorité de gestion

« Pour la première fois en 2008, et au plus tard le 30 juin de chaque année, l'autorité de gestion transmet à la Commission européenne un rapport annuel d'exécution relatif à la mise en œuvre du programme³³ ». Ce rapport annuel d'exécution contient l'état d'avancement du programme par rapport aux objectifs fixés estimé à travers des indicateurs de réalisation et de résultat. Les analyses ci-après sont donc issues des rapports annuels disponibles au moment de l'évaluation, c'est-à-dire ceux portant sur les années 2007, 2008 et 2009.

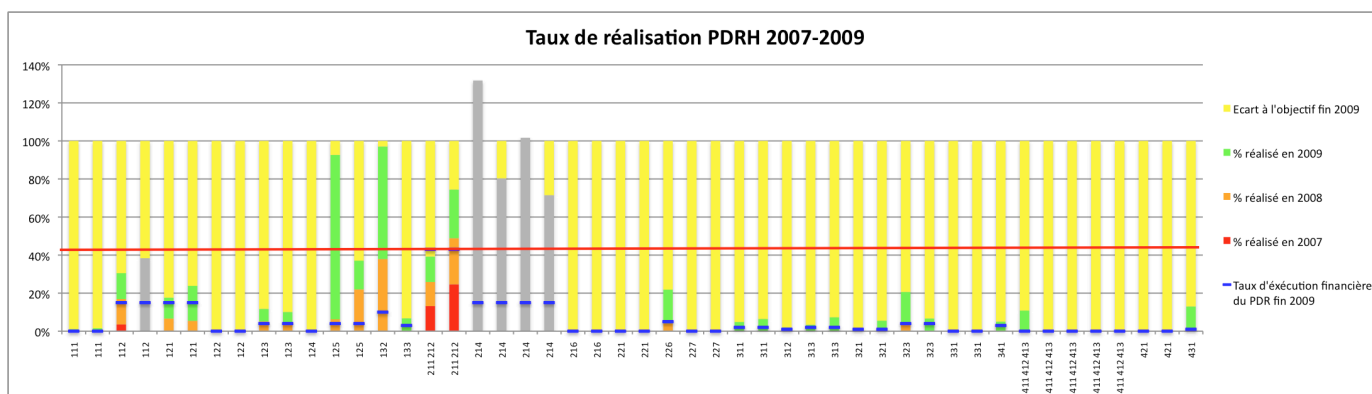
Indicateurs de réalisation :

Les indicateurs sont de nature variable, on retrouve principalement :

- le nombre de bénéficiaires, de contrats ou d'action soutenus ;
- les volumes total des investissements ;
- les surfaces bénéficiant d'une aide.

Le graphique suivant présente les indicateurs de réalisation du PDRH. Chaque barre est composée de 4 compartiments qui représentent la décomposition de l'avancement pour les 3 premières années du programme ainsi que la part à réaliser pour atteindre les objectifs de fin de programme (100%). Une droite rouge a été positionnée aux 3/7 (43%) afin de représenter la situation à la fin de l'année 2009 si l'on avait un avancement linéaire du programme. Les indicateurs des dispositifs 112 et 214 (apparaissant en grisé) ont été modifiés afin de supprimer des doubles comptes.

Malgré une accélération certaine par rapport à l'année 2008, les taux d'exécution du PDRH restent relativement bas à la fin de l'année 2009.

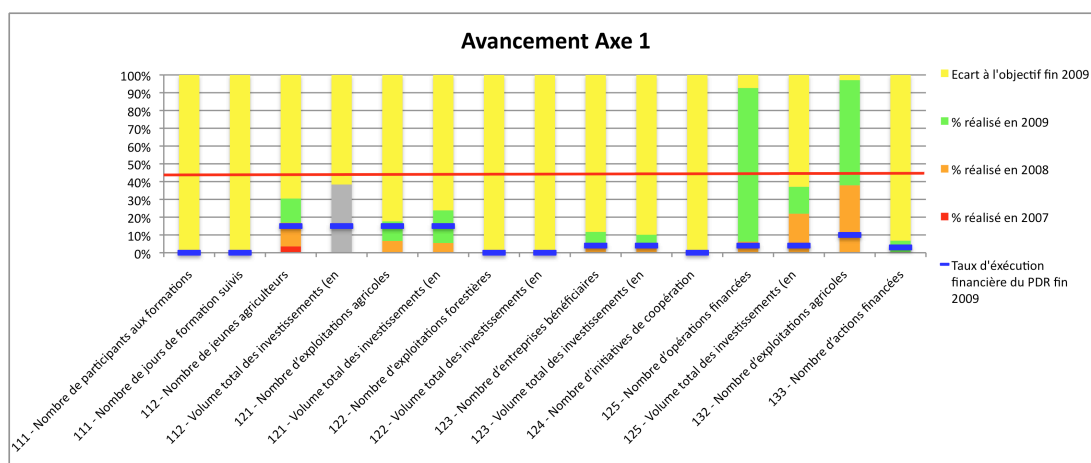


³³ Règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil du 20 septembre 2005 concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)

Axe 1

La majorité des mesures de l'axe 1 sont peu avancées : 111a, 111b, 121b, 122, 124, 125b, 133. On observe cependant quelques mesures qui avancent bien. L'aide à l'installation (mesure 112) atteint 30% de la cible en nombre de jeunes et 38% de l'objectif en volume d'investissements avec plus de 12 800 jeunes agriculteurs aidés pour un volume total d'investissement de plus de 383 millions d'euros³⁴. Les aides à la modernisation des exploitations agricoles (mesure 121) et principalement le Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (dispositif 121A), ont concerné 15 730 exploitations agricoles (18% de l'objectif pour 2007-2013) pour un volume d'investissements de plus d'un milliard d'euros en 3 ans. La mesure de soutien à la desserte forestière et la mesure de soutien aux agriculteurs participant à des régimes de qualité sont également bien mobilisées.

Pour certaines mesures comme la 112 (installation), la 125 (infrastructures) et la 132 (qualité individuelle), on peut s'interroger sur les décalages existants entre les différents indicateurs d'une même mesure. Pour la mesure de soutien aux infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des secteurs agricole et forestier, alors que 92 % des actions visées ont été réalisées, on observe seulement 16% des volumes d'investissements prévus. Pour la mesure de soutien à la participation des agriculteurs à des régimes de qualité alimentaire, alors qu'on atteint 97% du nombre d'exploitations visées, on ne dépense que 10% de la maquette prévue pour ce dispositif.



Axe 2

Les mesures de masse que sont l'ICHN et la PHAE sont toujours bien mobilisées et « tirent » l'avancement de l'axe 2. L'Indemnité compensatoire de handicaps naturels (mesures 211 et 212) a bénéficié à environ 90 000 agriculteurs par an, sur une surface annuelle d'environ 7,5 millions d'hectares, touchant ainsi en moyenne plus de 90% des exploitations visées par an³⁵. Les versements agro-environnementaux (mesure 214) et principalement la prime herbagère agro-environnementale (dispositif 214A), ont touché plus de 67 000 exploitations agricoles

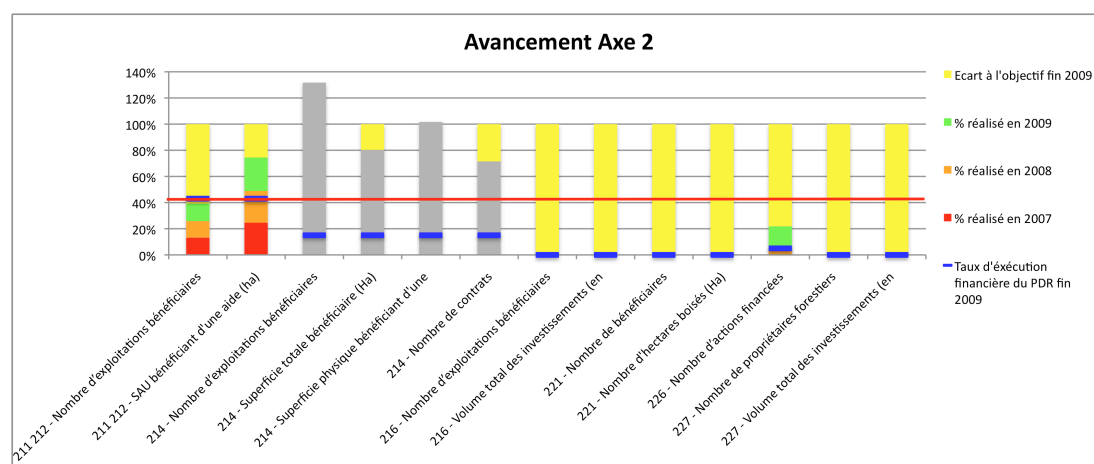
³⁴ Le volume total des investissements pour la mesure 112 a été corrigé par rapport aux données initiales qui semblaient incohérentes.

³⁵ Nous considérons que les objectifs affichés sont le cumul par an, sur une période de 7 ans (les bénéficiaires et les surfaces étant donc comptés plusieurs fois dans les indicateurs initiaux).

fin 2009³⁶, soit une surface de plus de 4 millions d'hectares, ce qui va au delà des objectifs visés par le programme.

Le choix initial des objectifs influe fortement sur l'état des réalisations. Ces indicateurs ne sont pas très homogènes. Certains indicateurs semblent très « comptables » et prévoient un compte multiple des surfaces et des bénéficiaires (bénéficiaires et surfaces en ICHN comptés 7 fois sur l'ensemble du programme avec un objectif de 693 805 agriculteurs bénéficiaires) Pour les indicateurs qui concernent des engagements pluriannuels (214), le nombre de bénéficiaires et les surfaces sont recomptés chaque année et additionnés au cours de l'avancement (corrigé dans le graphe ci-dessous) alors que l'objectif semble calculé en ne comptant qu'une seule fois chaque bénéficiaire et chaque surface engagés pour 5 ans.

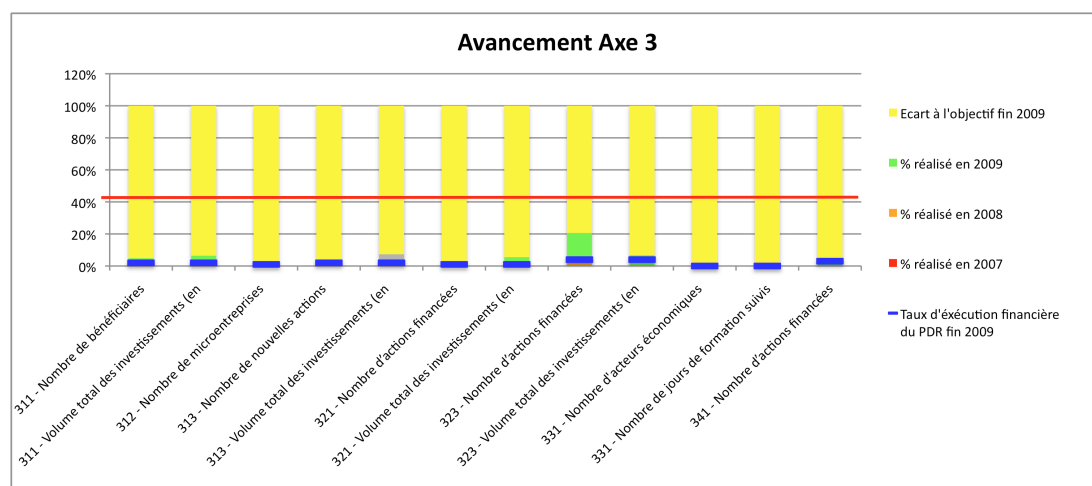
Certains indicateurs sont par ailleurs très « globaux » et rendent l'interprétation délicate comme par exemple les indicateurs des MAE qui ne permettent pas de différencier la PHAE des autres mesures agro-environnementales.



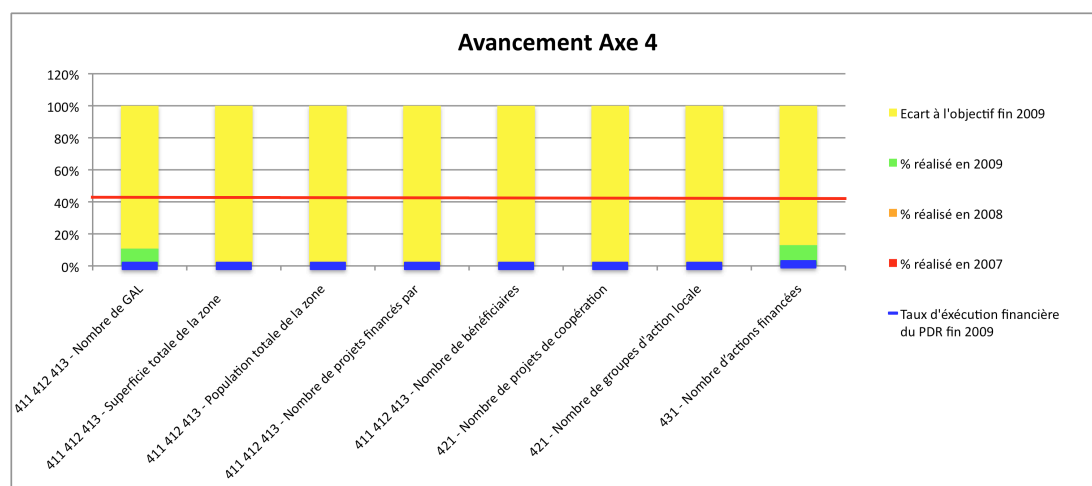
Axe 3

Les mesures de l'axe 3 sont globalement peu avancées. On remarque cependant d'ores et déjà un léger décalage entre taille attendue des opérations et taille des opérations réellement financées. La mesure 323 atteint par exemple 21 % de l'objectif en nombre d'actions à soutenir pour seulement 7% du volume total des investissements visé, ce qui laisse supposer des projets d'une ampleur « unitaire » trois fois inférieure à celle envisagée lors de la définition des objectifs. Ce type d'analyse peut conduire à questionner soit la définition initiale de l'objectif, soit la mise en œuvre de la mesure qui n'est pas suffisamment axée sur la recherche de projets structurants.

³⁶ Le dispositif 214 étant un engagement pluriannuel (pour 5 ans), nous ne cumulons pas ici les bénéficiaires annuels mais regardons plutôt le nombre total de bénéficiaires à la fin de l'année 2009. Nous considérons que les objectifs affichés sont en nombre total de bénéficiaires comptés une seule fois pour la période du programme.



La mise en œuvre de l'axe 4 est encore moins avancée avec des taux d'avancement inférieurs à 5%.



Indicateurs de résultats :

Les indicateurs de résultat mesurent les effets directs et immédiats de l'intervention, au regard des objectifs opérationnels fixés. Ils fournissent des informations sur les changements dans, par exemple, le comportement, la capacité ou la performance des bénéficiaires directs et sont mesurés en termes physiques ou monétaires³⁷. Ils peuvent représenter une synthèse des réalisations.

La Commission européenne a prévu douze indicateurs de résultats communs dans le Cadre Commun de Suivi et d'Évaluation (CCSE). Ces indicateurs communs sont importants pour pouvoir comparer et/ou agréger des données à l'échelle européenne.

³⁷ Manuel relatif au cadre commun de suivi et d'évaluation des mesures de développement rural pour la période de programmation 2007-2013

Code	Indicateurs de résultat	Mesures ayant une incidence forte
R.1	Nombre de participants ayant suivi jusqu'à son terme et avec succès une activité de formation liée à l'agriculture et/ou à la sylviculture	111
R.2	Valeur ajoutée brute dans les exploitations/entreprises bénéficiaires (en milliers d'€)	112, 121, 122, 123, 125
R.3	Nombre d'exploitations introduisant de nouveaux produits et/ou de nouvelles techniques	121, 122, 123, 124
R.4	Valeur de la production agricole répondant à des normes de qualité ou correspondant à des labels de qualité reconnus (en milliers d'€)	131, 132, 133
R.6	Surface ayant fait l'objet d'actions réussies de gestion des terres utiles en ce qui concerne : a - la biodiversité, b - la qualité de l'eau, c - l'atténuation du changement climatique, d - la qualité des sols, e - la prévention de la marginalisation et de l'abandon des terres (en ha)	211, 212, 214, 216, 221, 226, 227
R.7	Valeur ajoutée brute d'origine non agricole dans les entreprises bénéficiaires (en milliers d'€)	311, 312
R.8	Nombre brut d'emplois créés	311, 312, 313
R.9	Nombre de touristes supplémentaires	313
R.10	Population rurale bénéficiant d'une amélioration des services	321
R.11	Progression du taux de pénétration d'Internet dans les zones rurales	321
R.12	Nombre de participants ayant suivi jusqu'à son terme et avec succès une activité de formation	331, 341
R.A	Indicateurs de résultat supplémentaires	

Soulignons tout d'abord à propos de ce tableau que si la plupart de ces indicateurs correspondent bien à la définition donnée ci-dessus (effet direct et immédiat de l'intervention : cas de R1 ou de R3 par exemple), certains renvoient à des effets plus indirects ou induits de l'intervention et se rapprochent ainsi d'indicateurs d'impact (R2, R7, R9).

Le Bureau du Développement Rural et des Relations avec les Collectivités du MAAP en charge du RAE, a fourni les indicateurs de résultats pour les années 2008 et 2009 mais ceux-ci ne semblent pas toujours très robustes. Ces indicateurs sont renseignés a minima dans les tableaux annexés au RAE et n'ont pas fait à ce jour l'objet d'une analyse approfondie.

En outre, les indicateurs communs ne peuvent pas saisir entièrement tous les effets de l'activité du programme, en particulier en ce qui concerne les priorités nationales et les mesures et dispositifs spécifiques à la France. La Commission précise donc que chaque Etat membre doit définir des indicateurs de résultats supplémentaires adaptés aux caractéristiques nationales de ses programmes de développement ruraux. Cette étape importante pour s'assurer que les évaluateurs seront en mesure de procéder à une évaluation efficace et utile doit être anticipée pour organiser au mieux la collecte de données. La France n'en a pas défini à ce jour malgré les recommandations faites dans l'évaluation ex-ante. Les indicateurs de résultats ne semblent pas véritablement « investis » politiquement au niveau national et sont peu exploitables pour l'évaluation à mi-parcours.

La fixation et la quantification d'objectifs sont des éléments essentiels pour un suivi et une évaluation efficaces. Tous les indicateurs devraient, par conséquent, être quantifiés et des objectifs adéquats devraient être fixés lorsque l'indicateur concerné se prête à la quantification. En l'absence de données quantifiées, il convient d'utiliser des données qualitatives. En principe, tous les indicateurs présentés dans le cadre commun de suivi et d'évaluation sont quantifiables. Les objectifs quantifiés sont des estimations indicatives basées sur l'expérience du passé et l'appréciation d'experts. Une approche standard consiste à utiliser des repères établis dans d'anciens rapports, évaluations et études concernant le programme. Les évaluateurs sont censés vérifier les objectifs quantifiés des réalisations et des résultats lors de l'évaluation ex ante. Il semble que ces objectifs n'étaient cependant pas disponibles au moment de l'évaluation ex-ante du PDRH. Plusieurs questions demeurent aujourd'hui quant à la façon dont ont finalement été conçus ces objectifs (coefficients d'entraînement par rapport aux réalisations...).

La façon dont les indicateurs sont instruits au cours du temps pose également question. On voit apparaître des résultats très variables d'une année à l'autre qui restent globalement difficilement compréhensibles. Notons que dans l'ensemble ils demeurent difficilement

utilisables en l'absence de commentaire sur leur contexte et leur interprétation possible dans le rapport annuel d'exécution.

Ainsi les recommandations concernant la construction d'indicateurs supplémentaires spécifiques au PDRH formulées lors l'évaluation ex-ante du PDRH ne semblent pas avoir fait l'objet d'appropriation à ce jour³⁸.

5.2.2. Analyse des réalisations par axes / mesures

GRANDS ENSEMBLES DE LA CONTRACTUALISATION

Le nombre total de bénéficiaires du PDRH, sans double comptes, s'élève à environ 186 400 entre 2007 et fin septembre 2010 (172 800 pour les 3 premières années du programme). Ce nombre est très proche de celui de la programmation précédente à la même période (177 600 bénéficiaires du PDRN et DOCUP au bout de 3 ans et 262 000 bénéficiaires à la fin du programme).

Une analyse par mesures et par axes permet de voir que ces bénéficiaires sont concentrés à presque 70% sur l'axe 2 et à environ 29% sur l'axe 1, les axes 3 et 4 totalisant à ce jour moins de 3% du « volume » des bénéficiaires. Sur les 56 dispositifs du PDRH, seuls 4 ont des réalisations « de masse » :

- Deux dispositifs de l'axe 2 s'adressent à plus de 50 000 bénéficiaires. Ce sont des « mesures compensatoires de masse » dont l'ICHN (mesures 211 et 212) avec environ 106 000 bénéficiaires et la PHAE (214A) avec presque 52 800 bénéficiaires touchant à elle seule 77 % des bénéficiaires de l'agroenvironnement (qui peuvent cumuler la PHAE avec d'autres MAE).
- Deux autres dispositifs de l'axe 1, concernant des investissements ponctuels, touchent entre 20 000 et 50 000 bénéficiaires, à savoir l'aide à l'installation (environ 33 900 bénéficiaires) et le PMBE (environ 23 800 bénéficiaires).

Un certain nombre d'autres dispositifs assez diversifiés s'adressent à plusieurs milliers de bénéficiaires à savoir les mesures 125 et 132, les mesures agroenvironnementales hors PHAE, les dispositifs en faveur du potentiel forestier (226) ou encore les mesures en faveur du patrimoine rural (323), ainsi que les mesures de l'axe 3 mobilisé via LEADER (413).

³⁸ Des travaux sont lancés en 2011 pour renforcer cette appropriation.

Code mesures	nom mesures	nombre	pourcentage
111	111 - Formation & information-diffusion	262	0%
112	112 - Installation	33 886	13%
121	121 - Modernisation EA	34 914	13%
122	122 - Forêt - amélioration peuplements	415	0%
123	123 - VA produits	986	0%
124	124 - Coopération innovation	4	0%
125	125 - Infrastructures	1 700	1%
131	131 - Respect normes	11	0%
132	132 - Produits Qualité	3 923	2%
133	133 - Promotion qualité	70	0%
Sous total axe 1		76 171	29%
211	211 - ICHN	106 048	40,56%
214	214 - MAE	68 486	26%
216	216 - Investissements non-productifs	15	0%
221	221 - Premier boisement	48	0%
226	226 - Potentiel forestier	4 444	2%
227	227 - Investissements forêts	101	0%
Sous total axe 2		179 142	69%
311	311 - Diversification	549	0%
312	312 - Micro-entreprises	359	0%
313	313 - Tourisme	622	0%
321	321 - Services	248	0%
323	323 - Patrimoine rural	2 740	1%
331	331 - Formation et information éco	10	0%
341	341 - Animation stratégies dvp	238	0%
Sous total axe 3		4 766	2%
411	411	15	0%
412	412	27	0%
413	413	1 164	0%
421	421 - LEADER coopération	32	0%
431	431 - LEADER animation	173	0%
Sous total axe 4		1 411	1%
511	511 - Ass. Tech.	85	0%
Total		261 490³⁹	100%

ANALYSE DES STATUTS DES BÉNÉFICIAIRES

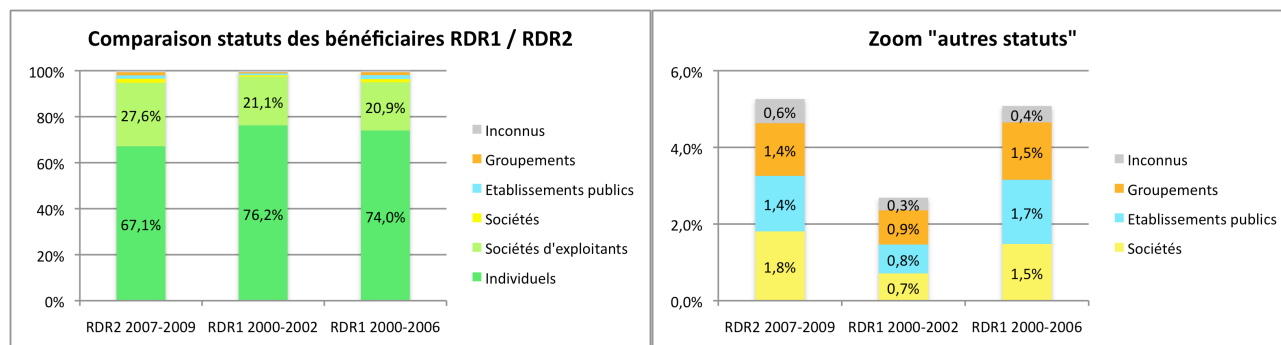
Une analyse des statuts des bénéficiaires montre que ces derniers sont dans leur très grande majorité (94%) des exploitations agricoles. Les aides du PDRH touchent dans l'ensemble environ 175 000 exploitations, soit 35% des structures agricoles françaises, ou l'équivalent de 54% des exploitations professionnelles⁴⁰. Les groupements (majoritairement des CUMA), établissements publics (principalement des communes) et sociétés non agricoles (associations, groupements pastoraux, groupements forestiers,...) correspondent à un peu plus de 10 200 bénéficiaires soit à peine plus de 5% du total. Ces résultats sont d'autant plus contrastés que les taux de contractualisation sur les axes les moins agricoles (axes 3 et 4) sont à ce stade peu avancés.

Le rapprochement de ces résultats avec les bénéficiaires du PDRN et des DOCUP montre une assez forte similitude dans les profils de ces deux programmes (si ce n'est que les formes sociétaires d'exploitations agricoles ont augmenté au détriment des exploitants individuels). Lors des 3 premières années du programme (2000-2002), 97,3% des bénéficiaires des aides étaient en effet des agriculteurs. Cette part s'est réduite par la suite, les « autres statuts » atteignant presque 5% en fin de programme. Au vu de ces résultats et du fait que certains

³⁹ Un bénéficiaire bénéficiant de plusieurs dispositifs sera compté plusieurs fois

⁴⁰ Agreste Enquête structure 2007 : 326 225 exploitations agricoles professionnelles (dont 191 763 individuels) (506 926 exploitations agricoles)

dispositifs de l'axe 3 qui s'adressent aux acteurs non agricoles sont à ce stade les moins avancés, on peut supposer que la part des bénéficiaires « non agricoles » devrait progresser en fin de programme, ce qui se vérifie d'ores et déjà au premier semestre 2010.



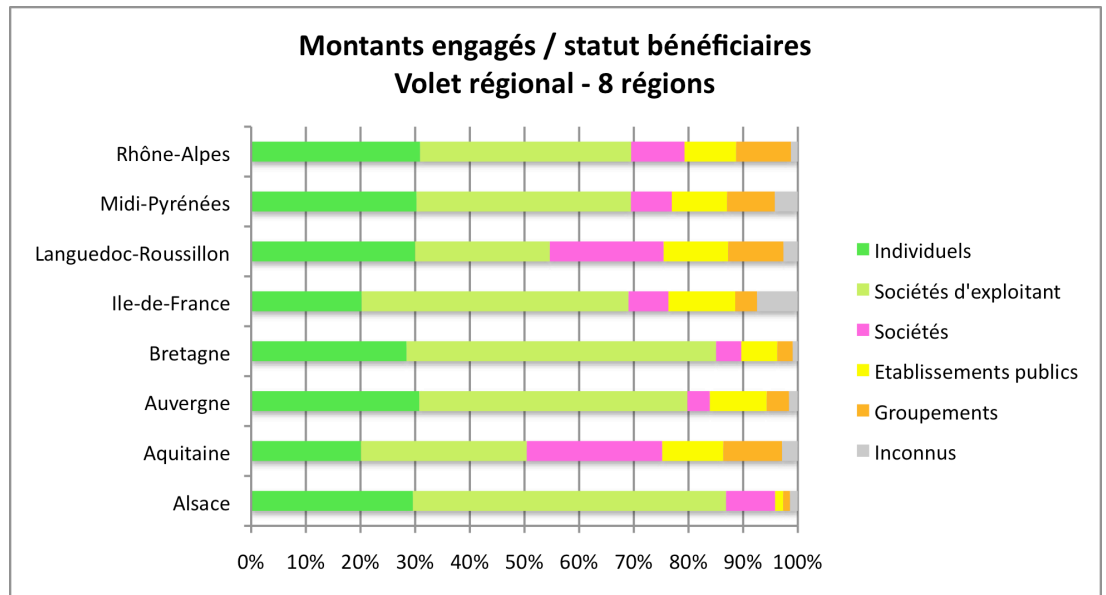
L'analyse en termes de montants modifie assez peu l'équilibre d'ensemble, dans la mesure où presque 90% des montants actuellement engagés au titre du PDRH sont destinés aux exploitations agricoles. Malgré une relative « déformation » de cet équilibre budgétaire en lien avec des engagements quinquennaux en ce qui concerne les MAE agricoles ce résultat reste très significatif. Les formes sociétaires agricoles bénéficient assez naturellement d'un montant moyen d'aides engagé — 37 370 € — supérieur à celui des exploitations individuelles (22 929 €). Les bénéficiaires relevant des statuts de type « groupements », « établissements publics » et « sociétés » regroupent près de 10% des montants du PDRH avec un financement moyen de 48 845 € par bénéficiaire. Notons que l'analyse en termes d'engagements semble intéressante à certains égards (étant donné le faible niveau de paiements à ce jour sur une partie des dispositifs des axes 3 et 4), mais elle induit une certaine surestimation des réalisations en faveur de l'agriculture dans la mesure où les contrats agroenvironnementaux dont la PHAE correspondent à des engagements quinquennaux⁴¹.

Statut	Nombre de bénéficiaires	% nombre	Montants engagés ⁴² 2007-2010	% montants engagés	Montant moyen par bénéficiaire
Individuels	123 125	66,0%	2 823 158 181	53,0%	22 929
Sociétés d'exploitants	51 850	27,8%	1 937 655 427	36,4%	37 370
Sociétés	3 978	2,1%	147 647 925	2,8%	37 116
Etablissements publics	3 285	1,8%	176 115 110	3,3%	53 612
Groupements	2 976	1,6%	176 365 348	3,3%	59 263
Inconnus	1 228	0,7%	65 364 730	1,2%	53 229
Total	186 442	100,0%	5 326 306 721	100,0%	28 568

A l'échelle des volets régionaux des 8 régions support des études de cas, les exploitants agricoles restent largement majoritaires. Moins de 55% des montants du volet régional leur sont cependant réservés en Aquitaine et Languedoc-Roussillon où les sociétés (dont un grand nombre de CUMA) bénéficient de plus de 20% des montants du volet régional et les groupements de plus de 10%.

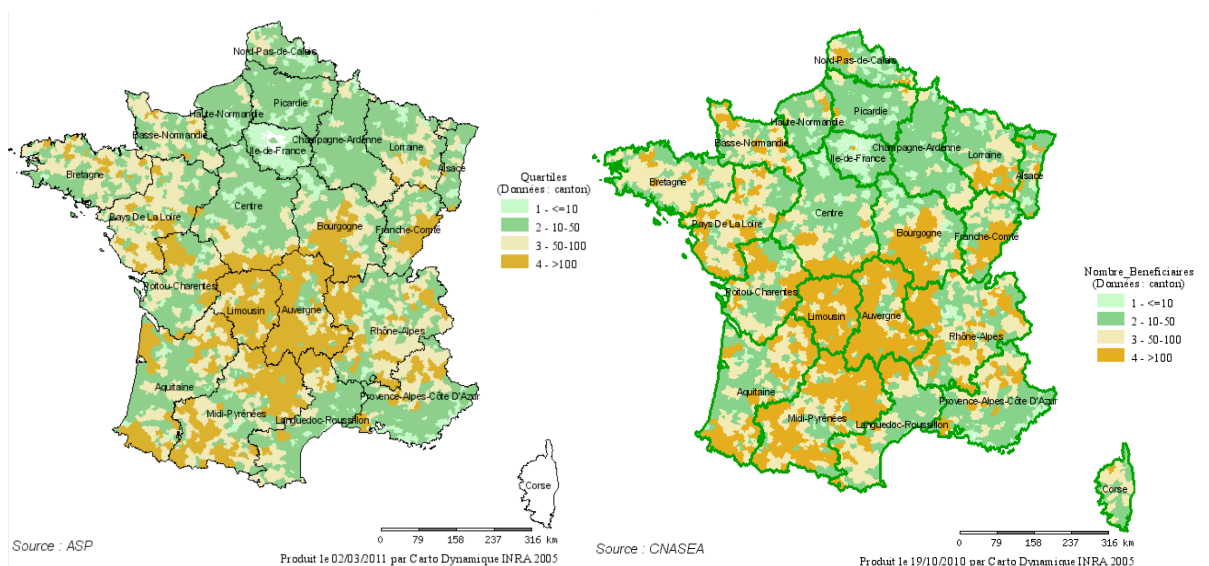
⁴¹ A titre d'exemple, si l'on ne considère que la partie réellement payée (ou approximativement un prorata des 3/5 des engagements pour les MAE), les montants des réalisations agricoles seraient réduits de plus de 656 M€.

⁴² Correspondant à un engagement quinquennal dans le cadre des MAE, dont la PHAE.



GEOGRAPHIE DES REALISATIONS DU PROGRAMME

Dans une première approche globale, l'analyse géographique des réalisations permet de voir que ces dernières sont très fortement concentrées dans les zones défavorisées, en particulier dans le massif central et ses pourtours mais aussi dans le grand ouest (Bretagne, Pays de la Loire), même si les ordres de grandeur restent moindres. La comparaison de cette répartition par rapport à la période précédente permet de constater une forte continuité entre le PDRN et le PDRH à quelques nuances près : une moindre intensité des réalisations dans plusieurs des régions de l'est et du nord de la France (Vosges, Alpes, Nord Pas de Calais,...) et dans l'ouest (Pays de la Loire, Basse Normandie, Bretagne) ; un assez bon maintien sur la partie massif central et Sud-Ouest.



Bénéficiaires engagés PDRH
2007 à 2010

Bénéficiaires engagés PDRN
2000 à 2002

Dans l'ensemble, cette image reste très fortement corrélée à la distribution des mesures de masse du socle national. En revanche, la géographie des réalisations change singulièrement si on observe **les mesures du volet régional**. Dans cette approche, le grand ouest et le sud des Alpes ressortent tout particulièrement, suivis par les autres régions montagneuses.